

Réalisation : Service départemental de la communication interministérielle



# JOURNEES DE LA SECURITE INTERIEURE

police - gendarmerie - sécurité civile - préfectures

Depuis trois ans, les Journées de la Sécurité Intérieure permettent à nos concitoyens de mieux connaître les acteurs de leur sécurité.

Cette quatrième édition des JSI est l'opportunité d'une nouvelle rencontre avec des policiers, des gendarmes, des pompiers, des agents de la Préfecture et les acteurs de la sécurité. Cet échange est l'occasion pour ceux et celles qui nous protègent, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement de chaque jour. Sur le terrain, ils assurent la protection des personnes et des biens, garantissent la paix publique, sécurisent nos routes, organisent secours et assistance en cas d'accident ou de catastrophe naturelle.

Les JSI constituent ainsi un moment de dialogue entre les acteurs de la sécurité et la population, et plus particulièrement les jeunes. Cet événement vise à créer un lieu de proximité et de découverte. En permettant une meilleure connaissance des acteurs de la sécurité et de leurs missions, en facilitant cet échange avec nos jeunes concitoyens, cette nouvelle édition des JSI contribuera au respect mutuel.



Depuis deux siècles, le préfet est garant dans les territoires de l'unité nationale. Pilote et coordinateur des forces de sécurité (police, gendarmerie, sécurité civile) au quotidien et particulièrement en cas de crise, il assure sur l'ensemble du territoire la représentation du gouvernement et le respect de la loi républicaine.

### La sécurité des personnes et des biens

La question de la sécurité est marquée par la multiplication des risques : ordre public, lutte contre la délinquance, sécurité civile, sécurité industrielle et alimentaire... Les acteurs se multiplient, la sécurité devient l'affaire de tous. C'est pourquoi garantir la sécurité du citoyen, c'est être sur tous les fronts : maintien de l'ordre, protection des personnes et des biens, surveillance des réseaux de communication et de transport, prévention et traitement des risques naturels ou technologiques... Cette vigilance quotidienne constitue une condition préalable à l'exercice de toute activité, et par conséquent au fonctionnement normal de la démocratie.

L'actualité de ces dernières années a montré à quel point les préfets et les préfectures étaient sollicitées en période de crise. Acteur central du dispositif, le préfet pilote et coordonne l'ensemble des services qui participent aux JSI. A ce titre, le préfet de département a la charge de l'ordre public et de la protection des populations. Il dirige les opérations de secours. Il a ainsi un rôle essentiel dans la régulation des conflits et des tensions de toute sorte ainsi que dans la gestion des crises.

### Le préfet, gestionnaire de la crise et pilote des services de l'Etat

En cas de crise départementale, le préfet est le directeur des opérations de secours. A ce titre, il coordonne l'ensemble des services de l'Etat et des sources d'information mise en réseau autour de lui : CODIS (Sapeurs-pompiers), policiers, gendarmes, collectivités locales, opérateurs publics et privés de services publics...

Chef du Centre opérationnel départemental (COD) en préfecture, le préfet centralise le recueil, l'analyse et la remontée de toute information nécessaire à sa prise de décision pour gérer une crise, en liaison avec le niveau zonal, le Centre opérationnel de gestion interministérielle de crise au niveau central (COGIC) et le Secrétaire général, haut fonctionnaire de défense du ministère de l'intérieur qui s'appuie sur la Direction de la prospective et de la planification de sécurité nationale.

### Le préfet de zone, un préfet dédié à la gestion de crise

Dans les sept zones de défense réparties sur le territoire, le préfet de zone détient des pouvoirs importants en cas de crise grave. Il coordonne les moyens de sécurité civile, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et fournit les moyens humains et matériels de renfort aux préfets des départements concernés.



### Le service interministériel de défense et de protection civiles

#### Les principales missions du SIDPC :

- Le Développer la planification, en priorité élaborer le Plan ORSEC et les annexes PPI industriels et grands barrages
- Maintenir un rythme soutenu dans les exercices interministériels de sécurité civile.

#### Les risques naturels et technologiques présents dans les Alpes-de-Haute-Provence



Les risques naturels :

- ✓ sismique,
- ✓ inondation,
- ✓ feux de forêts
- ✓ mouvements de terrain
- ✓ 34 communes avec risque avalanches

Les risques technologiques : Les plans particuliers d'interventions (PPI)

- PPI industriels : GEOSSEL, GEOMETHANE, SANOFI, ARKEMA et CADARACHE
- PPI grands barrages: Castillon, Chaudanne, Sainte-Croix-du-Verdon, Quinson, Gréoux-les-Bains et Serre-Ponçon (Serre-Ponçon est piloté par les Hautes-Alpes)



**La coordination de sécurité routière** est une mission confiée par la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence au pôle ingénierie de sécurité routière et transports de la Direction départementale des territoires. Le chef de projet de la mission sécurité routière est la Directrice de la sécurité et des services du cabinet. Son action consiste en :

- ✓ L'animation de la politique locale de sécurité routière. Six enjeux ont été identifiés au sein du Document général d'orientation du département : les jeunes, les 2 roues motorisés, l'alcool, la vitesse, les seniors et le milieu professionnel.
- ✓ L'exécution du budget du Programme départemental d'actions de sécurité routière
- ✓ Et la participation au déploiement du contrôle sanction automatisé (radars vitesse et feu rouge)

Les principaux partenaires :

- Institutionnels: Le groupement de gendarmerie départementale (dont l'EDSR), la Direction départementale de la sécurité publique
- Associations : prévention routière, maison de la sécurité routière, prévention MAIF – automobile club des Alpes, mutualité française
- Intervenants départementaux de sécurité Routière



## Groupement de gendarmerie départementale des Alpes-de-Haute-Provence

La gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois. La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles. Elle est destinée à assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication. Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations. Elle participe également à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation, notamment au contrôle et à la sécurité des armements nucléaires. L'ensemble de ses missions, civiles et militaires, s'exécute sur toute l'étendue du territoire national, et hors de celui-ci en application des engagements internationaux de la France.

### Organisation du groupement de gendarmerie départementale des Alpes-de-Haute-Provence :

Le groupement représente un effectif actuel de 422 personnels (officiers, sous-officiers, gendarmes adjoints volontaires et personnels civils) répartis dans 42 unités, l'état-major du groupement et les groupes de commandement des compagnies/escadron.

Il est implanté sur 31 sites à travers le département et est renforcé quotidiennement par une dizaine de réservistes de la réserve opérationnelle (125 réservistes).

Il est organisé en 4 compagnies de gendarmerie départementale implantées à Digne-les-Bains, Forcalquier, Barcelonnette et Castellane (comprenant notamment 13 communautés de brigades, 3 brigades de recherches et 2 brigades territoriales autonomes), 1 escadron départemental de sécurité routière à Digne et 1 peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) à Jausiers JAUSIERS (avec deux équipes cynophiles piste/avalanche)

Le groupement dispose de près de 180 véhicules et de plusieurs moyens spécialisés (1 groupe d'intervention cynophile avec 5 chiens, 1 brigade rapide d'intervention et 1 brigade départementale d'investigations et de renseignements judiciaires).

Il peut enfin compter sur l'appui d'unités extérieures subordonnées au Général commandant la région de gendarmerie de PACA (1 section aérienne gendarmerie à Aiglun et 1 escadron de gendarmerie mobile à Digne).

### 2010 : exemples d'interventions marquantes



Le 6 février 2010, 5 skieurs évoluant hors piste sur le domaine de La Foux d'Allos, déclenchent une avalanche. Trois skieurs sont ensevelis. Les recherches engagées par la compagnie de Castellane et le PGHM de Jausiers, aidés des personnels de la station de ski, permettent de sauver 2 hommes.



Le 24 novembre 2010, au lieu-dit Fontgaillarde, à Thorame-Haute, un véhicule effectue une sortie de route et tombe dans le lit de la rivière du Verdon situé à une cinquantaine de mètres en contrebas. Le débit est fort et les conditions météorologiques défavorables. Les gendarmes de la brigade de Colmars-les-Alpes arrivent les premiers sur les lieux, descendent par une pente raide et enneigée jusqu'au lit de la rivière. Ils se plongent dans l'eau glacée et parviennent à évacuer la victime. Les 2 militaires viennent de sauver d'une mort certaine le conducteur du véhicule. Ce comportement exemplaire et héroïque leur a valu d'être décorés de la médaille pour acte de courage et de dévouement.



## Direction départementale de la sécurité publique des Alpes-de-Haute-Provence

La Direction Départementale de la Sécurité Publique 04 est composée de deux circonscriptions de Sécurité Publique : Digne- les-Bains et Manosque.

Les effectifs de la DDSP comptent 133 personnes, incluant les techniciens des services locaux de police technique et scientifique et les personnels de la Sous Direction de l'Information Générale.

### Organisation et missions de la DDSP

Chaque circonscription de police comprend :

- ✓ Une unité de service de proximité ainsi qu'une unité d'ordre public et de sécurité routière
- ✓ Une brigade de sûreté urbaine composée d'une unité de recherches judiciaires, d'une unité de police administrative, d'un groupe de voie publique (groupe d'appui judiciaire plus particulièrement en charge de la recherche des flagrants délits). Cette brigade assume les missions de police judiciaire, la recherche des auteurs d'infractions et les enquêtes judiciaires sous l'autorité des magistrats du Parquet de Digne.
  - Activité judiciaire en 2010 : 2286 faits constatés et 1014 faits élucidés
  - 414 gardes à vue en 2010 (dont 244 mineurs) pour 963 personnes mises en cause
- ✓ Chaque Commissariat comprend un service local de police technique et scientifique en charge de faire le lien entre l'enquête traditionnelle de police et le recueil scientifique de la preuve.

Activité en 2010 :

  - 1173 déplacements pour des relevés de traces et indices sur des scènes d'infractions
  - 994 personnes signalisées par relevé dactyloscopique (empreintes digitales)
  - 484 personnes signalisées par relevé d'empreintes génétiques

### Exemples de missions particulières



Si vous vous absentez pendant les vacances, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



**Les référents sûreté** sont des policiers et gendarmes spécifiquement formés pour analyser et identifier les failles d'un agencement urbain, d'un bâtiment ou d'une entité économique afin de trouver les parades pour lutter contre les actes de délinquance. Elus locaux, chefs d'entreprises ou d'établissements, commerçants, voire particuliers, le référent sûreté est à leur écoute pour agir dans le cadre de la prévention situationnelle. Il effectuera à leur profit, une consultation ou un diagnostic de sûreté gratuit qui permettra ensuite de réaliser une installation ou les travaux nécessaires à une meilleure protection des biens et des personnes.

Le SDIS est un établissement public chargé de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Le quotidien des sapeurs-pompiers est essentiellement composé de secours à personnes. En effet, pour 2010 les interventions se décomposent comme suit :

- ◆ 64 % de secours à personnes (détresse vitale, atteintes traumatiques, accident voie publique)
- ◆ 10 % de secours routiers
- ◆ 10% d'incendies (urbains et de végétations)
- ◆ 16 % d'opérations diverses (inondations, nids de guêpes, ouvertures de portes, protection de biens, ascenseurs bloqués, odeurs de gaz, fausses alertes, sauvetage animaux...)

Le SDIS est également chargé de veiller à la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile (sauvegarde et organisation des moyens de secours. De plus, il assure des missions de préventions auprès des établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des habitations, bureaux et parkings ainsi que des industries classées pour la protection de l'environnement.

Sapeurs-pompiers volontaires : 1 446  
Sapeurs-pompiers professionnels : 61  
Personnels administratifs et techniques : 35

**Nombre d'interventions en 2010** : 15393  
sorties de secours soit une sortie de secours toutes les 30 minutes environ

**Les 42 centres d'incendie et de secours** :  
Les centres d'incendie et de secours sont répartis dans 7 compagnies rattachées à l'un des 3 groupements territoriaux :

- ✓ Groupement nord : compagnies de Sisteron et de Barcelonnette.
- ✓ Groupement centre : compagnies de Digne et de Castellane.
- ✓ Groupement sud : compagnies de Manosque, Riez et Forcalquier.

#### Organes opérationnels :

- Un centre de traitement de l'alerte unique qui réceptionne pour l'ensemble du département les demandes de secours : **18 et 112**
- Un centre opérationnel départemental d'incendie et de secours unique qui est activé en cas d'opération de secours d'envergure



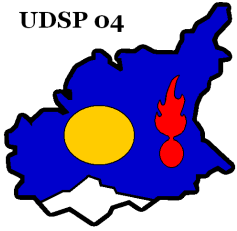
#### Quelques spécialités :

➤ **Le groupe de secours en montagne des sapeurs-pompiers (GSMSP)** : Le Groupe comprend 30 sapeurs-pompiers spécialistes. Quatre médecins, une infirmière et des spécialistes du secours en montagne, renforcent en tant que de besoin le GSMSP. Depuis la mise en place d'un hélicoptère de la gendarmerie à Digne, les personnels du GSMSP interviennent en 1<sup>er</sup> appel dans le secteur des Gorges du Verdon, le peloton de gendarmerie de haute montagne ayant la charge du reste du département pour les interventions aéroportées.

➤ **Le secours routier** : Le SDIS 04 traite environ chaque année entre 1000 et 1200 interventions pour accident de la voie publique (manœuvre de désincarcération). En 2010, les sapeurs-pompiers ont pris en charge environ 900 blessés

➤ **Les jeunes sapeurs-pompiers** : Notre département compte 10 écoles de jeunes sapeurs-pompiers. Ces écoles ont pour but de regrouper les jeunes de 11 à 16 ans afin de leur permettre de développer leur esprit de solidarité et de civisme et de les initier à toutes les techniques propres aux sapeurs-pompiers. Après les 3 années d'apprentissage, les JSP peuvent devenir titulaire d'un brevet de cadet, diplôme qui leur permettra de devenir sapeur-pompier volontaire ou même, de préparer le concours de sapeur-pompier professionnel.

UDSP 04



**L'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-de-Haute-Provence** est une association regroupant 1965 adhérents dont les missions principales sont :

- ♦ Etudier les questions relatives à l'organisation de la distribution des secours et proposer les mesures tendant à développer et améliorer le service public dont ils ont la charge,
- ♦ Organiser, en collaboration avec la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, la formation des sapeurs-pompiers,
- ♦ Veiller aux intérêts moraux et matériels de ses membres et assurer la défense de leurs droits tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice.
- ♦ Apporter une couverture sociale, pour toutes activités organisées hors service commandé et le cas échéant, une couverture complémentaire.
- ♦ Venir en aide à ses membres en développant l'action sociale,
- ♦ Favoriser le recrutement de sapeurs-pompiers par le biais de sections locales de jeunes sapeurs-pompiers et préparer les jeunes au brevet national de cadets.



**La Croix Rouge Française** a pour mission première de « prévenir et soulager toutes les souffrances humaines ». Cette mission induit la participation à tous les efforts de protection et d'action sociale, de prévention, d'éducation et de protection sanitaires. La Délégation Départementale anime et aide 6 délégations locales (Barcelonnette, Bleone-Durance, Digne, Manosque, Sisteron, Verdon) composées uniquement de bénévoles.



**L'association Prévention Routière**, reconnue d'utilité publique, a pour mission « d'étudier et mettre en œuvre toutes les mesures et encourager toutes les initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière ». Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs. Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.



**L'Association départementale de protection civile des Alpes-de-Haute-Provence (ADPC 04)** est une association agréée de sécurité civile reconnue d'utilité publique qui comptait 118 adhérents en 2010. Il existe 6 antennes de l'ADPC dans notre département (Barcelonnette, Digne, Manosque, Oraison, Riez et Sisteron). L'association est amenée à intervenir dans le cadre de 3 types de missions: la formation aux premiers secours, la tenue de dispositifs prévisionnels de secours à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles, et le soutien aux populations lors de catastrophes naturelles ou industrielles.



**L'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC)** composée de bénévoles, peut, sur réquisition des services préfectoraux, participer à toutes les missions de gestions de transmissions qui lui sont demandées (Plan rouge, plan Orsec, recherches d'aéronefs et de balises, Plans SATER...).